



#### Cabinet

Télécopie  
03 45 62 75 33  
Courriel  
cab-rh21.sec1@ac-dijon.fr

2G rue Général Delaborde  
BP 81 921  
21019 Dijon Cedex

Dijon, le 15 mars 2020

La directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte d'Or,

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école publique,  
s/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les directeurs d'école privée sous contrat,  
s/c de Monsieur le directeur diocésain

### **Objet : Activation de la phase 3 du plan de pandémie Covid 19**

Le Premier ministre, Édouard Philippe, a annoncé ce samedi que l'ensemble des lieux accueillant du public seront fermés, à l'exception de ceux qui sont essentiels à la vie du pays. Il appelle tous les citoyens à appliquer avec plus de discipline les consignes de distanciation.

Cette annonce nous oblige à définir un cadre clair concernant les modalités de travail des écoles, notamment celles envisagées pour la phase organisationnelle de la continuité pédagogique prévue en ce début de semaine.

Il est utile que vous puissiez, dès aujourd'hui, définir les modalités de coordination prévues demain, en intégrant l'évolution annoncée hier : il n'est pas envisageable que tous les personnels soient présents demain afin de limiter les contacts et les déplacements. La coordination préalable à la mise en œuvre de la continuité pédagogique n'en reste pas moins indispensable.

#### **De la présence des personnels dans les écoles**

La nouvelle configuration imposée par la phase 3 du plan de pandémie Covid 19 impose une organisation repensée de la démarche organisationnelle de la continuité administrative et pédagogique.

Le ministre de l'éducation rappelle qu'il faut impérativement limiter les déplacements, les réunions, les contacts. Cela doit évidemment s'appliquer à nos écoles et administrations qui doivent, dès lundi, mettre en place leur plan de continuité d'activité (= PCA) en recourant au télétravail pour permettre au plus grand nombre de rester à domicile. Les personnels les plus fragiles face au virus doivent à cet égard faire l'objet de notre plus grande vigilance : leur travail ne doit plus être exercé en présentiel. En tant qu'employeur, notre priorité est de garantir la sécurité et la santé de tous nos personnels.

Les enseignants et les personnels volontaires peuvent rejoindre leur école, ce début de semaine, pour faciliter le travail de préparation et aider à la mise en œuvre de l'accueil des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire (cf. circulaire de gestion de la crise sanitaire). En tout état de cause, tout rassemblement doit se



faire dans le strict respect des consignes sanitaires de sorte à assurer la sécurité de tous les agents.

### **Les priorités actuelles**

Deux activités constituent nos priorités :

- Le pilotage de la continuité pédagogique à distance
- L'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire

### **Des outils numériques au service d'une coordination des activités et d'une coopération des agents**

Des travaux de coordination peuvent aussi être mis en œuvre par l'utilisation de l'ensemble des outils collaboratifs proposés par l'académie. Ces derniers sont accessibles depuis l'onglet « Collaboratifs » des Services pratiques du portail intranet académique (PIA) : <http://pia.ac-dijon.fr>. Les tutoriels sont à trouver dans l'onglet « Accompagnement technique » du PIA.

Il est à noter que la DSI travaille à l'enrichissement constant de l'offre d'outils collaboratifs. Par ailleurs, les inspecteurs de circonscription ainsi que leurs équipes restent disponibles à distance afin d'accompagner l'appropriation de ces nouvelles pratiques et d'apporter leurs expertises et conseils.

### **De l'importance des permanences**

Les directeurs d'école doivent pouvoir être joints, soit par messagerie électronique, soit par téléphone, au moins durant les horaires habituels d'ouverture de l'école, par les enseignants et autres personnels de l'école, par les autorités académiques, les services municipaux et les parents d'afin de répondre aux questions liées à l'organisation du travail des élèves.

### **Concernant les réunions à venir**

Aucune réunion ne doit se tenir dans les établissements. Elles doivent être reportées ou réalisées par audio ou visio-conférence ; cela concerne les conseils de cycle, les conseils d'école, etc....

Les deux solutions techniques à privilégier sont :

- La classe virtuelle VIA en privilégiant l'audio pour les participants et la vidéo pour le seul animateur : à mettre en place à partir de l'onglet « Collaboratifs » des Services pratiques du portail intranet académique (PIA) : <http://pia.ac-dijon.fr>. Le tutoriel est à trouver dans l'onglet « Accompagnement technique » du PIA.
- L'audioconférence OVH : système d'audioconférence (jusqu'à 50 points) dont le lien disponible dans l'onglet « collaboratifs ».

### **Une mobilisation de tous**

Concernant la relation aux familles, il conviendra d'assurer un lien personnalisé, prioritairement en direction des enfants les plus en fragilité, en privilégiant l'appel téléphonique, au moins hebdomadaire.

Avec l'assurance de mon soutien, je vous renouvelle mes sincères remerciements pour votre mobilisation à la hauteur du défi que nous impose cette crise aigüe et vous assure de ma confiance quant au pragmatisme et à l'inventivité que vous saurez incarner et promouvoir au sein de vos écoles.

Pascale Coq